



Commune de VIGNOLS

Procès - verbal de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de VIGNOLS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Alexandra DOUSSAUD, Maire.

Convocation du 16 septembre 2026.

Conseillers présents : Alexandra DOUSSAUD, Pauline PLAZE, Frédéric PRODEL, Sylvia TALLET, Florian PASCAREL, Céline BRAJON, Stéphane VEYSSEIX, Virginie PRODEL, Marie-Paule RELIER, Céline MEYNEN, Olivier SAVIGNAC, Virginie-Laure JULIEN, Alexandre MATHÉ, Lucas ROULET.

Absent : Steven BESSON.

Procurations : 0

Présents : 14 / Quorum : 8

Secrétaire de séance : Pauline PLAZE

Approbation, à l'unanimité, du PV du 27 août 2026.

DEL 2026-52 : Demande de FST 2026

Florian PASCAREL présente au Conseil Municipal le programme de réfection de la route de Priézac.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a mis en place un Fonds de Soutien Territorial à destination des communes. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive au titre du FST pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de 27 293 € HT,
- sollicite de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive l'attribution du FST pour l'opération,
- prévoit le plan de financement suivant :

FST =	8 187,90 €
Dotation voirie du Département =	10 917,20 €
Fonds propres =	8 187,90 €

Votants : 14 / Pour : 14

DEL 2026-53 : Dotation départementale de voirie 2026

Il est rappelé au Conseil Municipal que les communes corréziennes bénéficient d'une dotation départementale annuelle de voirie et il est proposé au Conseil Municipal de solliciter, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, la dotation de voirie 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter la dotation départementale annuelle de voirie 2026.

Votants : 14 / Pour : 14

DEL 2026-54 : Examen du rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : exercices 2020 et suivants

La chambre régionale des comptes Nouvelle Aquitaine a procédé à l'examen de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive pour les exercices 2020 et suivants.

Conformément à l'article L243-8 II du code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives doit être communiqué au Conseil Municipal et donne lieu à débat.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication de ce rapport et de la tenue de ce débat.

Votants : 14 / Pour : 14

DEL 2026-55 : Commission Intercommunale pour l'accessibilité de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Désignation des représentants

Sylvia Tallet explique au Conseil Municipal que la Commission intercommunale pour l'accessibilité dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports d'intérêts communautaires. Cette mission est chargée de :

- tenir à jour par voie électronique la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire intercommunal pour lesquels il a été élaboré un agenda d'accessibilité programmé et la liste des établissements accessibles ;
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et âgées et fait toute proposition de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant sur le territoire des communes membres ;
- de travailler en partenariat avec les commissions communales afin d'élaborer une réflexion cohérente sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble des domaines d'intervention ;
- d'établir un rapport annuel présenté au Conseil communautaire, rapport à transmettre au Préfet du département, au Président du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ainsi qu'à toutes personnes ou institutions concernées.

Elle est composée :

- du Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive ou de son représentant désigné, Monsieur Hervé BRUCY, Conseiller communautaire délégué au handicap et à l'accessibilité,
- des représentants des communes membres de la CABB,
- du Préfet de la Corrèze ou de son représentant,
- du Président du Conseil départemental de la Corrèze ou de son représentant,
- de représentants d'associations de tout type de handicap et des personnes âgées,
- de représentants du secteur économique,
- de représentants d'usager de la CABB

Il est proposé au conseil municipal de désigner ses représentants à la Commission intercommunale pour l'accessibilité (1 titulaire et 1 suppléant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Florian PASCAREL, représentant titulaire,
- Monsieur Olivier SAVIGNAC, représentant suppléant.

Votants : 14 / Pour : 14

DEL 2026-56 : Débat sur la protection sociale complémentaire (PSC)

Frédéric Prodel indique que lors du renouvellement général de l'organe délibérant de la collectivité, celui-ci est tenu d'organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire (article L827-12 du CGFP).

Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée des enjeux de la PSC pour les agents et les employeurs territoriaux, de la situation de la collectivité en matière de couverture de santé et de prévoyance, des modalités de participation de l'employeur ainsi que des perspectives d'évolution du dispositif.

Etat des lieux au sein de la collectivité

En matière de santé

La collectivité a mis en place le dispositif de participation à la complémentaire santé de ses agents. Elle a prévu de verser une participation de 20 € par agent et par mois, dans le cadre d'un contrat collectif facultatif porté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Aucun agent de la commune n'a adhéré à ce contrat.

En matière de prévoyance (risque incapacité / invalidité / décès/ Perte de retraite)

La collectivité adhère à la convention de participation portée par le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Corrèze souscrit auprès de groupement MNT – Relyens. Elle verse à chaque agent ayant souscrit à ce contrat 50 % de sa cotisation mensuelle. En 2025, 7 agents ont bénéficié d'une participation pour un coût annuel de 1756,38 €.

Perspectives et orientations

Le présent débat est l'occasion pour le Conseil Municipal d'échanger sur les orientations que la collectivité souhaite retenir pour les années à venir, notamment :

- Le niveau de participation employeur envisagé,
- L'articulation entre couverture santé et prévoyance,
- Le choix entre un contrat collectif à adhésion obligatoire ou un système de labellisation
- Les modalités d'information et d'accompagnement des agents.

Ces orientations feront l'objet de délibérations ultérieures, après consultation du Comité social Territorial, conformément aux dispositions en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Votants : 14/ Pour 14

Questions diverses

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les deux locataires des deux appartements de l'école ont déposé leur préavis de départ. Une entreprise de nettoyage doit intervenir dans un des logements et quelques travaux sont à prévoir avant de les relouer. Des charges seront incluses dans les prochains baux.
- L'entente SR3V remercie les élus bénévoles qui sont intervenus au stade de football. L'association s'occupe de planter des poteaux.
- Local commercial : plusieurs demandes sont en cours
- Madame le Maire a rendez-vous courant octobre avec l'Architecte des bâtiments de France afin de lui présenter le projet de réaménagement de la place et repenser le périmètre des abords
- Sécurité routière : RV avec Monsieur Deshors, agent du Conseil Départemental : celui-ci conseille de garder les îlots centraux de la route départementale CD31, éventuellement en les rétrécissant. Un comptage de véhicules aura lieu en novembre. La sortie de la rue des fontaines (lavoir) sur le CD 31 est évoquée : plusieurs solutions sont possibles : mettre un stop, un miroir, instaurer une interdiction de tourner à gauche, ou une circulation à sens unique...
- Dépôt sauvage de déchets sur le parking à côté du garage Darlavoix : pose d'une caméra envisagée.
- A la suite du passage de la commission communale de sécurité à la salle polyvalente, le SDIS ne souhaite plus que le matériel des Bowls soit stocké dans ce bâtiment (matériel activateur de feu). La commune va essayer de leur proposer d'autres solutions de stockage.
- 23/09/2026 : réunion d'information sur la biodiversité (Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine)
- 8/10/2026 = réunion d'informations sur la rénovation ou l'adaptation des logements (France Services)
- Alexandre Mathé : un administré lui a signalé qu'un arbre appartenant à la commune penche sur sa propriété
- Pauline Plaze : l'aide aux devoirs reprend le 28/09, lundi / mardi / jeudi
- Lucas Roulet présente au Conseil Municipal l'opération « une chouette, un village » : pose de nichoirs, prise en charge des frais par la LPO
- Virginie Prodel recense les personnes présentes le 08/11 (Après-midi Jeux)
- Frédéric Prodel présente les devis pour équiper les classes de ventilateurs plafond.
- Cécile Meynen : la commune participe à l'opération « jardin octobre rose » (prévention et lutte contre le cancer du sein) en partenariat avec l'ADM 19 et le campus du végétal du Pays de Brive : plantation d'un massif aux couleurs d'octobre rose.
- Stéphane Veyseix évoque le PLU de la commune et son éventuelle révision, ou son passage en PLUI. Madame le Maire se renseignera.

- Florian Pascarel indique que la consultation pour les travaux de voirie des Saulets est terminée et que les travaux devront être réalisés avant fin octobre. Il présente également un devis pour le Pont des Bardissières (1200 €).
- Marie-Paule Relier demande le devenir de l'entreprise Parveau. Lors de la vente des bâtiments par mise aux enchères, aucune offre n'a été faite ; par la suite, vente à l'amiable.
- Sylvia Tallet rappelle l'opération « brioches » du 05 au 10 octobre.
- Une réunion publique est organisée le 23/10/2026 pour envisager la création d'un nouveau comité des fêtes.

PV validé lors de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2026.

Le Maire : Alexandra DOUSSAUD

La secrétaire de séance : Pauline PLAZE

